

Arrêté n° 4245

Objet : Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'acquisition de deux bus GNV (Budget 2023).

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°1 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment de demander à tout organisme financier l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour tout programme d'investissement dont le montant global est inférieur à deux millions d'euros hors taxe,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 12 octobre 2017 autorisant la signature du contrat,

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une subvention afin de répondre aux besoins de notre territoire,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) des communes et de leurs groupements est désormais pérennisée par sa codification à l'article L2334-42 du code général des collectivités territoriales et reliée au Grand Plan d'Investissement (GPI) et à l'initiative 2 « Réduire l'empreinte énergétique des bâtiments » ainsi que l'initiative 4 « Soutenir le développement de solutions de transports innovants et répondre aux besoins des territoires ».

A ce titre, la collectivité propose une demande de subvention (initiative 4), pour l'acquisition de deux bus GNV :

Dépenses	Montant H.T.	Recette	Montant H.T.
Acquisition de 2 bus GNV	595 276,00 €	DSIL	228 000,00 €
		Autofinancement	367 276,00 €
Total	595 276,00 €	Total	595 276,00 €

ARTICLE 2 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 3 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le 24 JAN. 2023

Pour le Président de Grand Châtelleraut,
Le Vice-Président chargé de la Mobilité,



Hindeley MATTARD

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
D.S.I.L. ANNÉE 2023**

A TRANSMETTRE EN 5 EXEMPLAIRES

À déposer à la préfecture
ou dans les sous-préfectures
pour les collectivités des arrondissements
de Châtelleraut et Montmorillon

Date de réception du dossier

I – LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage

Nom :

**Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut
Service Mobilités**

Adresse complète :

**78 boulevard Blossac
BP 90618
86106 Châtelleraut Cedex**

Téléphone :

05 49 23 64 95

Fax :

Email :

service.mobilites@grand-chatelleraut.fr

Représentant légal (Nom, prénom, fonction)

MATTARD Hindeley, Vice-Président en charge de la Voirie et de la Mobilité

Statut juridique¹ :

Structure intercommunale

Numéro d'identification : (SIREN, SIRET, INSEE, MSA ...) :

248 600 413 00012

Code NAF :

8411Z

Nom du responsable du projet :

(nom, prénom, fonction et coordonnées téléphoniques et mail):

**GOUBEAU Vincent, Responsable du service Mobilités, 06 33 41 51 67,
vincent.goubreau@grand-chatelleraut.fr**

¹ Commune, structure intercommunale

II - L'OPÉRATION

Intitulé de l'opération * :

Achat de deux bus GNV.

Situation géographique de l'opération * :

L'opération se situe en zone protégée au titre du service territorial de l'architecture et du patrimoine (Architecte des Bâtiments de France) * : ☐ OUI ☒ NON

Indiquer la catégorie d'opération relative aux grandes priorités thématiques * :

- ☒ Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- ☐ Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- ☐ Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- ☐ Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- ☐ Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- ☐ Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Description de l'opération concernée *

(si le dossier comprend plusieurs tranches fonctionnelles, la notice devra reprendre et décrire le projet dans son ensemble).

Achat de deux bus GNV.

Objectifs poursuivis et résultats attendus au regard des six thématiques * (Entre autres, à préciser : impacts attendus sur l'emploi, l'environnement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication – NTIC, etc.)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Modalités prévues pour la publicité au titre du financement par la D.S.I.L.

Ces modalités doivent être conformes aux articles L.1111-11 et D.1111-8 du code général des collectivités territoriales.

Adhésif sur les box de l'ensemble des financeurs.

Echéancier des travaux (à joindre calendrier détaillé, voir liste de pièces)

Date prévue de début de réalisation des travaux :

Durée prévue :

Date prévisionnelle de fin de réalisation :

Coût de l'opération :

Coût total prévisionnel (*préciser HT ou TTC*) : **595 276 € HT**

Montant de la subvention demandée : **228 000 €**

Montant total des autres aides publiques sollicitées (et notamment la DETR) :

(préciser le montant de l'assiette subventionnable pour le calcul de ou des subventions sollicitées ou acquises, et si tel est le cas, joindre une copie des engagements juridiques des co-financeurs)

Régime de TVA (voir liste de pièces) - dans tous les cas fournir une attestation complémentaire**Assujettissement de droit ou sur option**

OUI ☐ Si oui, présenter un plan de financement HT NON ☐

Récupération du FCTVA

OUI ☐ Si oui, présenter un plan de financement HT NON ☐

Je, soussigné **Monsieur Hindeley MATTARD**

en qualité de représentant légal **Vice-Président en charge de la Voirie et de la Mobilité de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut**

ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus.

Je certifie l'exactitude des renseignements et des documents transmis au service instructeur.

J'atteste sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente.

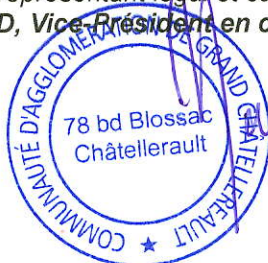
J'atteste que j'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement détaillé ci-joint.

Je déclare avoir pris connaissance des obligations que j'aurai à respecter, en particulier en matière de contrôles, de comptabilité, de publicité.

Fait à Châtelleraut ; le 9 janvier 2023

(nom, signature du représentant légal et cachet)

Hindeley MATTARD, Vice-Président en charge de la Mobilité



Demande de subvention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en 2022

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (à produire en 5 exemplaires)

Liste des pièces à fournir par le demandeur en 5 exemplaires		Cocher les case(s)	Colonne réservée au service de l'État
Pièces communes à toutes les demandes			
1	Si le demandeur est un porteur de projet public, délibération approuvant la présentation du projet, <u>son plan de financement précisant l'origine et le montant des moyens financiers et autorisant le maire ou le président à solliciter la subvention</u>	☐	☐
Dans tous les cas		☐	☐
2	Relevé d'identité bancaire ou postal	☐	☐
3	Plan de financement détaillé prévisionnel (partie 2 du présent document)	☐	☐
4	Devis, projets de contrats ou tous autres documents, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant de calculer le coût du projet HT ou TTC	☐	☐
5	Si le matériel est financé par crédit-bail, l'indication de la valeur marchande et le projet de contrat de crédit-bail (investissement)	☐	☐
6	Estimation du coût de fonctionnement de l'investissement envisagé s'il y a lieu	☐	☐
7	Calendrier prévisionnel de réalisation <u>détaillé</u>	☐	☐
8	Attestation signée de l'indication du régime de TVA, FCTVA ou autre régime)	☐	☐
9	Attestation de non-commencement de travaux (<u>pour les opérations d'investissement</u>) Annexe dans dossier	☐	☐
10	Si co-financeurs : joindre copie des décisions si les subventions sont acquises	☐	☐
11	Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée	☐	☐
Dans le cas de travaux ou d'acquisitions immobilières (investissement)			
1	Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (acte de propriété, promesse de vente, bail, ...)	☐	☐
2	Copies des autorisations préalables requises par la réglementation (permis de construire, ...)	☐	☐
3	Dans le cas de travaux : plan de masse, plan général des travaux, dossier d'avant projet de maîtrise d'œuvre	☐	☐
4	Plan de situation (carte IGN,...), plan cadastral	☐	☐
Pour les travaux de mise en accessibilité :			
1	Les plans de masse cotés avant la réalisation des travaux au 1/100 ^{ème}	☐	☐
2	Les plans de masse cotés lorsque les travaux seront réalisés au 1/100 ^{ème}	☐	☐
ou		ou	
3	Le numéro d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public	☐	☐
4	Le numéro d'Ad'Ap validé	☐	☐

(en fonction du type d'opération envisagée, d'autres pièces complémentaires pourront être sollicitées)

Attestation de non-commencement d'exécution des travaux

Je soussigné Monsieur **MATTARD Hindeley, Vice-Président en charge de la Mobilité(e)**, ⁽¹⁾

Atteste que l'opération décrite ci-après, qui fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux/Dotation de soutien à l'Investissement Local de l'année 2023, n'a pas connu de début d'exécution.

Je m'engage à ne pas commencer l'opération avant la date de réception de la demande de subvention par les services compétents de la préfecture ou des sous-préfectures du département de la Vienne, conformément à l'article R 2334-24 du CGCT *.

- Objet de l'opération : **Achat de deux bus GNV.**

- Coût de l'opération HT : **595 276 € H.T.**

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention n'ait été réceptionné par les services préfectoraux, je m'engage à en informer le Préfet de la Vienne afin qu'il en prenne acte et que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article R. 2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Châtelleraut ; le 9 janvier 2023⁽²⁾

(nom, signature du représentant légal et cachet)

Hindeley MATTARD, Vice-Président en charge de la Mobilité



- 1) Nom et qualité
2) Lieu, date, cachet, signature

Le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement se substitue, à compter du 1^{er} octobre 2018, au décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999. Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2018, une demande de subvention ne pourra être rejetée d'office pour cause de commencement d'exécution seulement si ce commencement est intervenu avant la réception de la demande de subvention, et non plus à la date de déclaration ou de la réputation de caractère complet de ce dossier de demande. Toutefois, La date de déclaration ou de réputation de caractère complet du dossier doit toujours être prise en compte, notamment dans le cadre de l'application des dispositions des articles R 2334-23 et 25 du CGCT.

* Article R 2334-24 :

I. - Aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de réception de la demande de subvention à l'autorité compétente. Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution. Elles peuvent être prises en compte dans l'assiette de la subvention.

II. - Par dérogation aux dispositions du I, le préfet peut notifier à la collectivité que le commencement d'exécution de l'opération avant la date de réception de la demande de subvention n'entraîne pas un rejet d'office de la demande de subvention.

III. - Le demandeur informe le préfet du commencement d'exécution de l'opération.

II – PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération ¹	Montant (€)	Financement	Montant (€)	%	Date de décision de l'octroi de l'aide
Détailler les principaux postes :		Aides publiques ² :			
• Acquisitions immobilières		• Union européenne			
• Travaux (à détailler)		• État – DSIL			
• Matériel (à détailler)		• État – DETR			
• Box vélos		• Collectivités locales et leurs groupements :			
• Prestations intellectuelles (à détailler)		• Région.....			
• Autres (à détailler)		• Départements.....			
• Achat de deux bus GNV		• communes ou groupements de communes.....			
		• Établissements publics.....			
		• Autres ³ ... (à préciser)			
		Autofinancement :			
		• Fonds propres.....			
		• Emprunts ³			
		• Crédit-bail.....			
		• Autre ³			
À déduire s'il y a lieu :					
• Recettes nettes générées par l'investissement					
Coût total HT	595 276,00 €		595 276,00 €		
TVA.....20 %	119 055,20 €		119 055,20 €		
Coût total TTC.....	714 331,20		714 331,20		

Fait à Châtelleraut, le 9 janvier 2023 (nom, signature du représentant légal et cachet)

Hindeley MATTARD, Vice-Président en charge de la Mobilité



1 A détailler : lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe.
 2 A énumérer : Ministères, Norm des collectivités et des établissements publics, organismes consulaires, joindre copie des décisions d'aides publiques déjà obtenues (délibérations des collectivités locales, ...)
 3 A détailler